RAPPORT ANNUEL AU CRTC

TÉLÉVISION FRANÇAISE
POUR LA PÉRIODE DE RADIODIFFUSION
2001 / 2002

Le 30 novembre 2002

RENDEMENT DE LA TÉLÉVISION FRANÇAISE AU COURS DE LA PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2001 AU 31 AOÛT 2002

Objet	Exigences en matière de rapport	Résultats	Commentaires
1. **Contenu canadien** **Attentes du CRTC :** 75% - journée 80% - entre 19h et 23h	Données sur les niveaux de contenu canadien en heure de grande écoute et sur l'ensemble de la journée	78% journée de radiodiffusion 87% entre 19h et 23h	Attentes dépassées
2. **Longs métrages canadiens** **Rapport d'activités**	Nombre de longs métrages canadiens diffusés	69 longs métrages canadiens • 23 originaux • 46 reprises 133 heures au total	Réalisé Forte hausse comparée à l'année précédente

Objet	Exigences en matière de rapport	Résultats	Commentaires
3. Longs métrages étrangers **Condition de licence :** interdiction de diffuser aux heures de grande écoute les films étrangers les plus populaires, pendant les 10 ans suivant leur présentation dans les salles de cinéma et tous les films étrangers parus récemment, dès l'an 4 de la licence (soit à compter de septembre 2003)	• les titres de longs métrages non canadiens diffusés au réseau, pendant les heures de grande écoute (de 19h à 23h); • les dates de télédiffusion; • les dates de sortie des longs métrages en salles de cinéma; • si ces longs métrages ont paru dans la liste des 100 films en fonction de leurs revenus bruts en salle au Canada et aux États-Unis dans les 10 années précédant la date de télédiffusion.		Condition de licence en vigueur en 2003-04
4. Arts de la scène **Attente du CRTC** : 18 prestations canadiennes aux heures de grande écoute	Une liste et une brève description de toute télédiffusion, en partie ou en totalité, d'un spectacle offert par une troupe canadienne d'arts de la scène, aux heures de grande écoute.	20 prestations entre 19 h et 23 h	Attentes dépassées

Objet	Exigences en matière de rapport	Résultats	Commentaires
5. Émissions pour enfants et pour les jeunes **Condition de licence** : 4 heures originales canadiennes par semaine pour enfants **Attente du CRTC**: émissions pour enfants (2 à 11 ans) et jeunesse (12 à 17 ans) : minimum 20 heures par semaine.	Nombre moyen d'heures consacrées chaque semaine à des émissions pour enfants (de 2 à 11 ans) en précisant, séparément, le nombre d'heures consacrées chaque semaine à des émissions canadiennes originales. Nombre moyen d'heures consacrées chaque semaine à des émissions destinées aux jeunes (de 12 à 17 ans).	Heures / semaine Enfants et jeunesse 22 Originales enfants 4 Jeunesse (12-17 ans) 3	Condition respectée Attentes dépassées
6. Productions indépendantes (autres que nouvelles, affaires publiques et sports) **Engagement de la SRC :** 45% des émissions canadiennes 50% entre 19h et 23h	Nombre d'heures consacrées à des émissions achetées à des producteurs indépendants, ayant été télédiffusées pendant des périodes de pointe de temps d'antenne et au cours de la journée, en précisant le nombre d'heures produites en région.	Total productions indépendantes (y compris coproductions) Heures / Année Journée - Pointe Indépendants 2110 483 Régions 261 17 Autres que nouvelles, affaires publiques et sports Heures / Année Journée - Pointe 1782 445 68% des émissions canadiennes 74% entre 19h et 23h	Engagement respecté En augmentation, comparé à l'année précédente

Objet	Exigences en matière de rapport	Résultats	Commentaires
7. Documentaires canadiens de longue durée **Attente du CRTC :** 18 documentaires canadiens originaux de producteurs indépendants entre 19h et 23h	Nombre d'heures télédiffusées aux heures de grande écoute (19h à 23h).	22.5 heures / année	Attentes dépassées
8. Nouvelles régionales les fins de semaine **Exigence du CRTC :** Service régional de nouvelles les fins de semaine dans toutes les régions d'ici le début de l'année 2001-2002	Pour chaque station régionale, moyenne hebdomadaire d'heures d'émissions de nouvelles régionales diffusées les samedis et les dimanches	Pas de service de nouvelles régionales les fins de semaine sauf à CBOFT-Ottawa (moyenne annuelle hebdo 1h) Dans les autres stations, en 2001 on a ajouté : • Atlantique : ½ hre lundi au vendredi le midi • Ouest : ½ hre par semaine à 18h30	
9. Émissions régionales autres que nouvelles **Attente du CRTC** : • Minimum de 260 heures/année d'émissions pour diffusion régionale • Moyenne hebdomadaire d'émissions régionales au réseau de 5 heures • Productions régionales au réseau 19h et 23h : 17 heures min./an	• Nombre d'heures annuelles de programmation régionale hors réseau • Moyenne hebdomadaire annuelle de productions régionales au réseau • Nombre d'heures annuelles de productions régionales au réseau entre 19h et 23h	310 heures / an total d'émissions régionales 5 heures / semaine en moyenne au réseau 20 heures / an au réseau entre 19h-23h	Attentes dépassées
10. Échanges entre réseaux **Encouragement du CRTC :**	Nombre d'heures d'émissions coproduites et/ou échangées et télédiffusées pendant l'année sur	45 heures / année	Attentes dépassées

Objet	Exigences en matière de rapport	Résultats	Commentaires
40 heures /année	télédiffusées pendant l'année sur les réseaux de Télévision française et anglaise.		
11. Musique, danse et variétés **Condition de licence**: 3 heures par semaine pour ans 1 et 2 de la licence	Moyenne hebdomadaire d'heures d'émissions canadiennes appartenant aux catégories 8 et 9, diffusées aux heures de grande écoute au cours de l'année de radiodiffusion.	3 heures / semaine	Condition respectée

Objet	Exigences en matière de rapport	Résultats	Commentaires
12. Diversité culturelle et ethnique **Rapport d'activités**	Pour chaque année, décrire les progrès réalisés vers l'atteinte des engagements : présenter un reflet d'une société multiraciale et multiculturelle, offrir une représentation équilibrée et contrebalancer les stéréotypes négatifs.	La diversité culturelle et ethnique fait partie de la trame de tous les genres d'émissions. L'intégration des communautés visibles à l'antenne est facilitée, entre autres mesures, par des programmes de stages et l'établissement de banques de données servant au recrutement d'animateurs et de comédiens ainsi que d'invités experts. À signaler, parmi les représentations à l'écran : • *Culture choc*, le regard de jeunes vidéo journalistes sur des aspects méconnus de la réalité canadienne, dont, à plusieurs reprises, des reportages portant sur les communautés culturelles. Trois des cinq vidéojournalistes sont d'origine étrangère. • Dans les séries dramatiques, *Fred-Dy, Watatatow* et *Virginie* notamment, plusieurs personnages sont issus des communautés culturelles. • Les émissions jeunesses présentent toutes sortes d'occasions d'entrer en contact avec la diversité, à travers des représentations fantaisistes ou plus réalistes du monde, mais toujours dans le respect de l'enfant. Citons en exemple les dessins animés comme *Jim Bouton*, les aventures dans le monde d'un jeune Noir, ou encore *Papyrus*, les aventures d'un orphelin vivant en Égypte ancienne. • À la suite des événements du 11 septembre, les émissions d'information et d'affaires publiques ont diffusé plusieurs reportages et documentaires portant sur l'Islam et le monde arabe. • Le magazine d'affaires publiques *Enjeux*, qui se penche sur les questions sociales, présente régulièrement des dossiers portant sur la réalité multiculturelle. Par exemple, en 2001-02 : « *Être noir au Québec* » et *« Les enfants de la guerre* » sur des jeunes immigrants qui ont connu la guerre au Rwanda/Bosnie/Angola. • L'émission de grands reportages *Zone Libre* a diffusé « *Qui est nous*? », la réflexion personnelle et originale d'un documentariste québécois sur les immigrants et les anglophones face à l'identité québécoise.	
13. Représentation des autochtones :	Pour chaque année, décrire les progrès réalisés vers l'atteinte des	• La Télévision française a mis sur pied en 2000 un Panel des régions réunissant 14 représentants de toutes les régions	

Objet	Exigences en matière de rapport	Résultats	Commentaires
Rapport d'activités	engagements : exprimer la place toute spéciale qu'occupent les autochtones, offrir une représentation équilibrée et contrebalancer les stéréotypes négatifs.	canadiennes (à l'extérieur de Montréal) et la haute direction de la TVF deux fois par année. Parmi ceux-ci, on compte une représentante des communautés autochtones. Sa présence a facilité, par exemple, la production par la station régionale de Québec d'une série de mini-émissions sur la cuisine amérindienne. • Deux émissions spéciales: *Solstice 2001*, onzième édition du festival Présence autochtone, un spectacle qui illustre la diversité de l'expression culturelle des autochtones avec des artistes de ces communautés; et *M'entends-tu?,* le grand spectacle clôturant les FrancoFolies de Montréal 2001 par une célébration du 300e anniversaire de la Grande Paix de Montréal avec une pléiade d'artistes québécois et autochtones. • La série *Le Canada : une histoire populaire*, racontait les périodes et les événements déterminants de l'histoire du Canada à travers les yeux de ceux et celles qui les ont vécus. Une large place était accordée aux autochtones. Par exemple : le premier épisode, intitulé « *Au début du monde…* » explorait l'évolution du continent américain à travers l'histoire riche et diversifiée des premiers habitants du territoire; l'épisode « *La conquête de l'Ouest* » abordait l'histoire de Louis Riel. • Les émissions d'information et d'affaires publiques offrent plusieurs reportages et émissions. À signaler : « *Les jeunes autochtones* » diffusé dans le cadre d'*Enjeux* , qui portait sur les problèmes des jeunes autochtones, mais également sur les pistes de solution.	

Objet	Exigences en matière de rapport	Résultats	Commentaires
14. Représentation des femmes **Attente du CRTC :** Établir un équilibre dans la représentation des femmes dans la programmation présentée par chacun des services de télévision	Décrire les mesures entreprises pour équilibrer la représentation et l'image des femmes.	Dans la deuxième édition des « Normes et pratiques journalistiques » de Radio-Canada, un chapitre est consacré aux « Lignes directrices concernant la représentation à l'antenne des personnes des deux sexes », où il est précisé de quelle façon le principe de l'égalité entre les sexes doit s'exprimer dans les émissions : avec un reflet réaliste de la place qu'occupent les femmes et les hommes dans la société canadienne, en présentant une diversité d'hommes et de femmes de différents âges, de diverses fonctions et des rôles divers. Les émissions doivent également chercher à atteindre un équilibre entre les opinions des hommes et des femmes sur les différentes questions d'intérêt public et dans l'utilisation de voix hors champ féminines et masculines. Finalement, les femmes, tout comme les hommes, doivent être représentées comme des personnes qui ont des expertises, de l'autorité et exercent des professions, dans divers contextes, activités et circonstances. Quelques exemples qui illustrent l'application à l'antenne de cette politique : • Les émissions dramatiques de la Télévision française ont toujours compté des personnages centraux féminins forts. Parmi les nouvelle séries dramatiques : *Les Super mamies*, qui met en vedette quatre femmes d'âge mur menant des vies actives. • En janvier 2002, le chef d'antenne (le jour) des Jeux Olympiques d'hiver de Salt Lake City était Marie-Josée Turcotte, une journaliste de sport qui a fait ses preuves depuis longtemps dans un secteur dominé par les hommes. • Depuis septembre 2001, Michaëlle Jean, une jeune femme noire d'origine haïtienne est à la barre de l'édition weekend du *Téléjournal*. • Dans la foulée des événements du 11 septembre, *Zone Libre* a présenté « *Femmes d'influence* », une rencontre avec quatre femmes musulmanes de générations différentes et occupant des places importantes dans la société arabe.	

Objet	Exigences en matière de rapport	Résultats	Commentaires
15. Service français hors Québec **Rapport d'activités**	Décrire les ajustements apportés pour répondre aux besoins des Canadiens d'expression française vivant hors Québec.	• Mise sur pied du Panel des régions à l'automne 2000 : 14 membres – dont 11 des régions hors Québec, – rencontrent la haute direction de la Télévision française deux fois par année. Plusieurs nouvelles initiatives de programmation ont découlé de ces rencontres : ajout d'une demi-heure hebdomadaire d'affaires publiques dans les stations de l'Ouest, ajout d'une demi-heure de nouvelles régionales quotidiennes le midi en Atlantique, refonte du magazine réseau *L'Accent*, etc. • Une entente de collaboration multipartite avec la Fédération culturelle canadienne-française, qui représente les organismes artistiques et culturels francophones à l'extérieur du Québec, est reconduite chaque année depuis 2000. L'entente vise en priorité à augmenter et faciliter la promotion et la visibilité des artistes francophones et acadiens de toutes les disciplines à l'antenne de Radio-Canada. Les premiers bilans établis par la FCCF sont très positifs. • Mise en place d'un plan d'expansion régionale, qui visait en priorité à rétablir la présence de Radio-Canada dans certains territoires, à renforcer sa capacité de couverture de l'actualité régionale et à améliorer la couverture culturelle dans les *Ce Soir*. • Dans le cadre de ce plan, on a ajouté de nouvelles ressources journalistiques en ouvrant 10 bureaux journalistiques dans les régions hors Québec : Halifax, Caraquet, Toronto, Kingston, Sudbury, Calgary, Winnipeg, Calgary, Saskatoon, Whitehorse, Vancouver. • Participation, en collaboration avec Téléfilm Canada, le Partenariat interministériel des communautés de langue officielle (PICLO) et l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC) à la mise sur pied d'un programme de perfectionnement pour les auteurs et les réalisateurs de langue française vivant et travaillant à l'extérieur du Québec. Six auteurs et six réalisateurs ont participé à des ateliers intensifs de perfectionnement professionnel coordonnés par l'Institut national de l'image et du son (INIS).	
16. Sous-titrage codé	Pourcentage des émissions de	Au réseau :	Attentes dépassées

Objet	Exigences en matière de rapport	Résultats	Commentaires
Condition de licence : sous-titrer les nouvelles régionales, y compris les insertions en direct **Exigence du CRTC** : sous-titrer les émissions de nouvelles et d'affaires publiques en direct et enregistrées	nouvelles et des autres émissions. Sous-titrage minimum de la grille du réseau : 53 %	• 100% des émissions de nouvelles • 63 % des autres émissions • 72% de toute la grille - pour l'ensemble de la journée Stations régionales : Au 1e septembre 2002, seul le bulletin de nouvelles régionales de la station CBKFT-Regina Sasktchewan n'était pas sous-titré codé entièrement, pour des raisons de difficultés de recrutement de personnel francophone qualifié. Le bulletin de cette station est sous-titré depuis l'automne 2002.	
17. Service vidéo descriptif : Rapport d'activités	Une liste des émissions diffusées et ayant été «décrites » au profit des malvoyants	Aucune émission	